

Présentation du projet et du financement participatif

Le 26 et 27 septembre, lors de deux permanences, le projet a été présenté aux habitants. Les zones d'études, les études en cours et le financement participatif ont été abordés.



Les trois interrogations les plus fréquentes lors des permanences

1

Les éoliennes font-elles du bruit ?

Nous installons des sonomètres chez des habitants situés à différents points autour de la zone d'étude, avant et après la réalisation du projet, afin de garantir le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément aux exigences réglementaires, le bruit induit par le projet ne doit pas dépasser 5 décibels (dB) en période diurne, 3 décibels (dB) en période nocturne.

2

Quelles sont les retombées locales ?

La fiscalité locale et la convention voiries correspondent à une recette supplémentaire d'environ 20 000 € par an et par éolienne. En parallèle nous proposons aux collectivités d'être actionnaire à hauteur de 5 à 10 %.

3

Qui s'occupe du démantèlement ?

L'arrêté du 22 juin 2020 encadre strictement le démantèlement des parcs éoliens, incluant éoliennes, câbles et postes de livraison, avec obligation d'excaver totalement les fondations et de remettre les sites en état.

Dès 2024, tout nouveau parc devra atteindre 95 % de revalorisation de sa masse totale, fondations comprises.

Les exploitants doivent provisionner une garantie financière dès la mise en service (75 000 €/éolienne de 2 MW minimum), tandis que plus de 90 % des matériaux sont aujourd'hui recyclables ou revendables.



Une entreprise citoyenne

Entreprise détenue à 100 % par ses salariés, SEPALÉ place l'humain et le territoire au cœur de son projet.

Dans son ADN, une conviction forte :

Partager les retombées de chaque projet avec le territoire :

- ▶ **Les collectivités locales**
- ▶ **Les particuliers**
- ▶ **Les exploitants agricoles**
- ▶ **Les entreprises du territoire**

Notre engagement

La possibilité offerte aux habitants d'investir dans nos projets s'inscrit pleinement dans cette philosophie, en leur permettant de devenir acteurs du développement local et de bénéficier directement des retombées positives.

Les modalités d'investissement (taux d'intérêt, durée, risques, etc.) sont présentées sur :



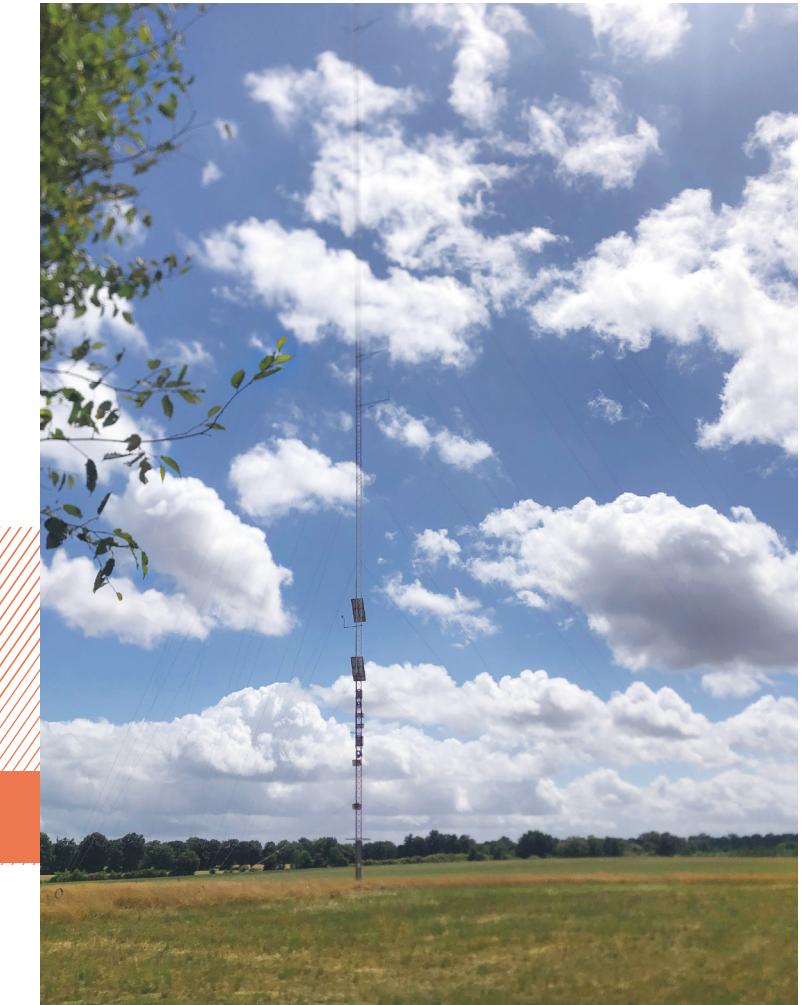
<https://lendosphere.com/les-projets/projet-eolien-a-val-d-issoire-et-gajoubert-en-haut>

BULLETIN D'INFO N°1

Nov.
20
25

Projet éolien

de VAL D'ISSOIRE et de GAJOUBERT



Mât de mesures installé sur la commune de Val d'Issoire.

Nous avons le plaisir de vous adresser le premier bulletin d'information sur le projet éolien de Val d'Issoire et de Gajoubert, afin de vous informer sur notre démarche, les enjeux pour le territoire et nos engagements vis-à-vis de celui-ci.

Ce bulletin d'information est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Val d'Issoire et de Gajoubert.

Il est également disponible en ligne sur :

<https://reactens.com/realisations/projet-de-val-dissoire/>



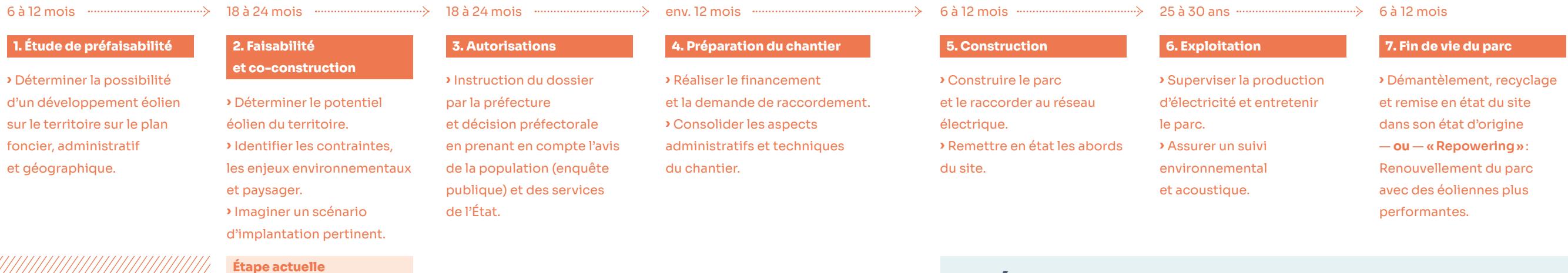
Bonne lecture !



Denis Roux
SEPALÉ
Chargé de projets
06.32.88.10.26
d.roux@separe.com

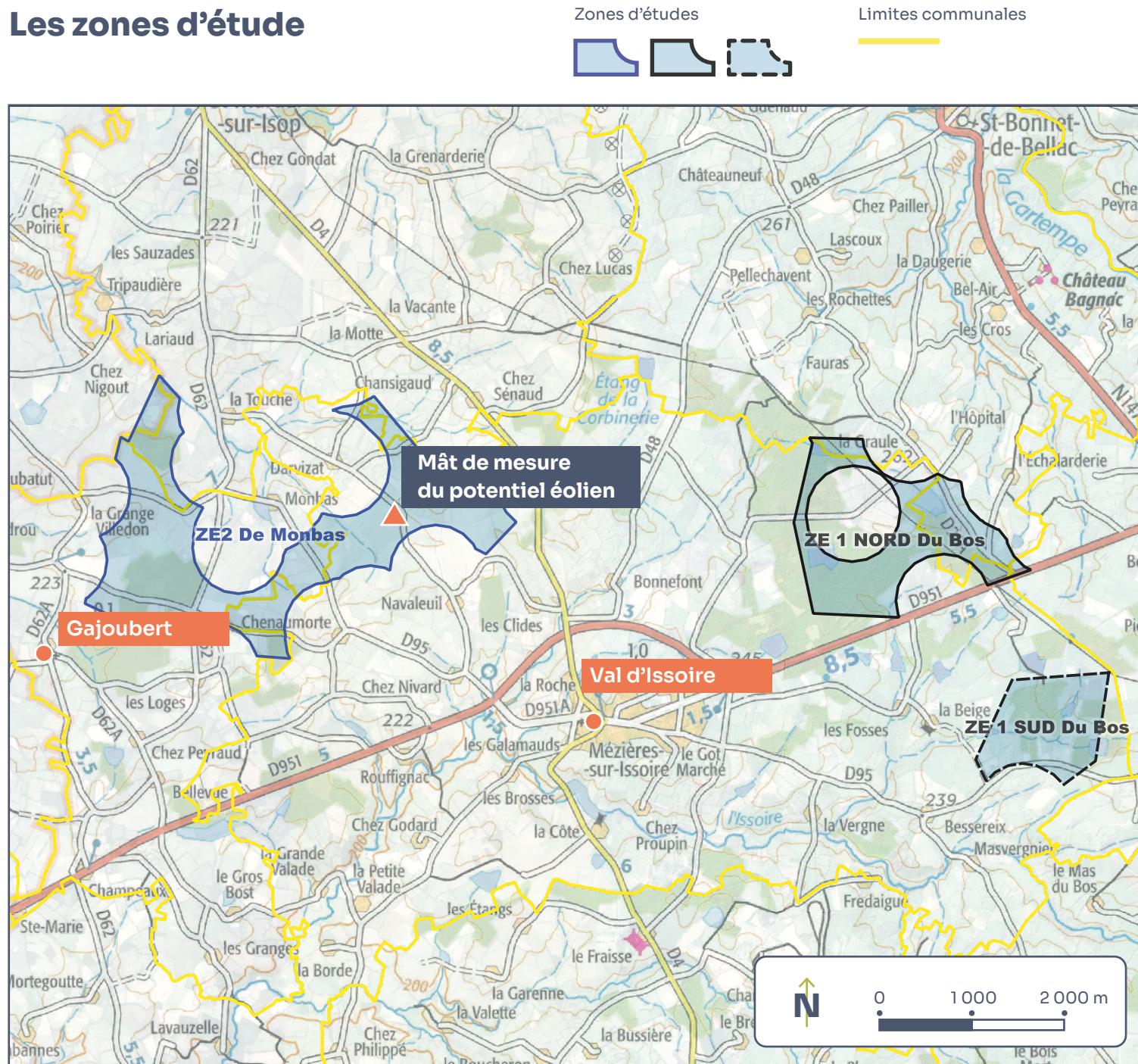
Les différentes étapes d'un projet éolien*

*En France, il s'écoule en moyenne 8 ans entre les premiers contacts avec les élus et la mise en service du parc éolien.



Étape actuelle

Les zones d'étude



Imprimé par nos soins • SEPALE 59 rue de L'abondance 69003 LYON • Ne pas jeter sur la voie publique.

Les études en cours

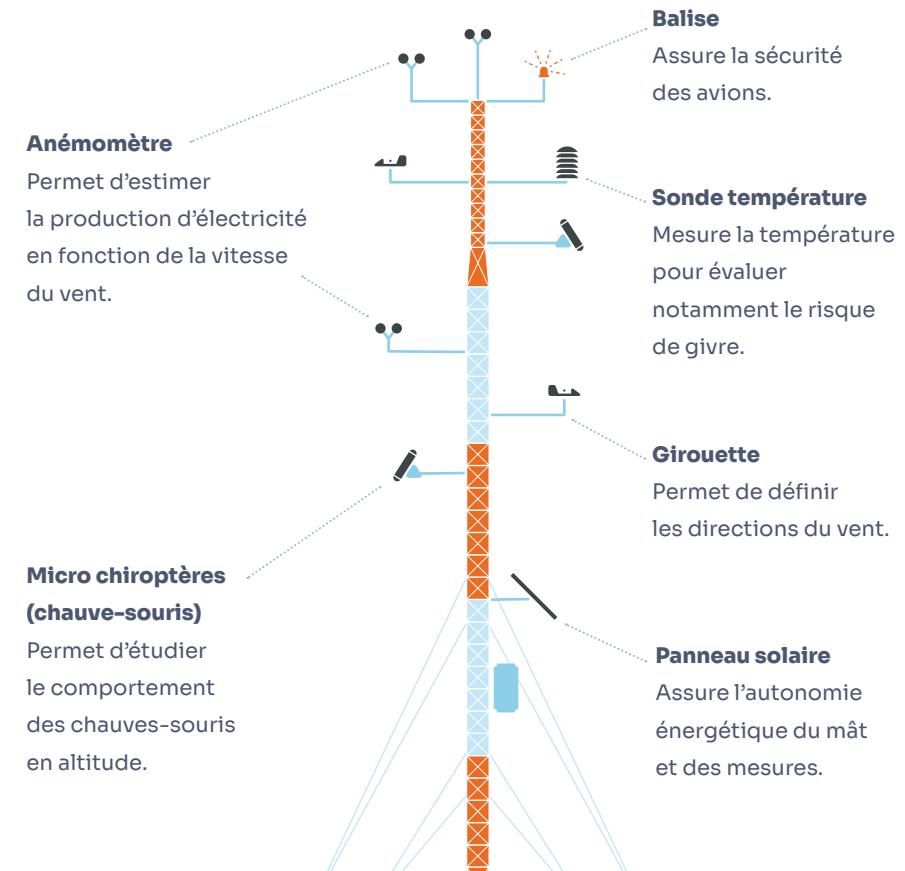


Études réalisées par les bureaux d'études Envol (étude paysagère et environnementale) et Gantha (étude acoustique).

Installation d'un mât de mesures

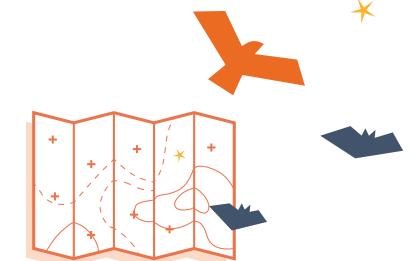
Un mât de mesures est installé sur la commune de Val d'Issoire au lieudit du Grand Bos. Équipé de nombreux capteurs, il permet d'évaluer le potentiel éolien et d'étudier le comportement des chauves-souris.

Mât de mesures



Étude paysagère

Depuis l'été 2025 avec pour objectif de préserver le patrimoine et le paysage, de faire évoluer le projet dans le sens d'une réduction des impacts et d'informer le public via des photomontages.



Étude environnementale

Depuis décembre 2024 afin de qualifier les enjeux sur le milieu naturel: faune, flore et zones humides.



Étude Acoustique

Avec pose de sonomètre pendant l'hiver 2025 - 2026 pour préserver les riverains des incidences sonores et s'assurer du respect de la réglementation.